



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

téléphone

Question écrite n° 71529

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le contrôle des poteaux supportant les fils aériens d'Orange. Plusieurs maires se sont plaints d'être vivement incités, par les délégations régionales de la société Orange, à contrôler l'état des poteaux appartenant à cette société. Ce contrôle périodique était auparavant effectué par des agents mandatés par la société propriétaire de ces infrastructures. Cette nouvelle charge de travail, pour les collectivités locales, doit se faire bien entendu à titre gracieux, même si elle a un coût certain pour la collectivité et ses contribuables. Orange considère cette opération comme faisant partie intégrante de la continuité de service universel de téléphonie. Or les résultats financiers d'Orange (1,9 milliard d'euros l'année 2013) peuvent lui permettre d'assurer un entretien préventif et curatif correct, dont la somme, hors catastrophe naturelle, est évaluée par l'ARCEP (Autorité de régulation des communications et des postes) à 15 millions d'euros. Au regard de ces données et nonobstant l'abrogation de l'article L65-1 du code des postes et télécommunications par la loi du 26 juillet 1996, Orange peut assumer le suivi de ses infrastructures, sans demander aux collectivités, dont les dotations budgétaires sont en forte baisse, d'assurer une partie de leur charge de travail. Il lui demande si des mesures concrètes seront mises en œuvre, afin que certaines charges de travail liées à l'accomplissement du service universel confié à la société Orange n'incombent plus aux collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71529

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 décembre 2014](#), page 10445

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)